

Rapport d'activité 2021

















■ Sommaire

Les chiffres-clés	5
Présentation du GIP AGV35	6
L'accompagnement social conventionné	9
L'accompagnement social polyvalent	9
Le Con <mark>sei</mark> l Technique	12
La San <mark>té</mark>	14
L'insertion Entreprise et Travail Indépendant	17
L'accompagnement social lié au logement	19
Le développement social et l'accompagnement socio-éducatif	21
L'accompagnement de l'accueil et de l'itinérance	25
Le suivi et la coordination du schéma Gdv 35	27
Temps fort 2021 : La journée Nationale des Gdy	29





■ Chiffres-clés 2021

LE BUDGET

919 351€

Dont

65.82%

De charge de personnel

34.18%

De charges de fonctionnement

Dont

52.2%

Financés par le Département

18.19%

Financés par la CAF 35

20.88%

Financés par Rennes Métropole

2.64%

Financés par les EPCI

6.09%

Financés par l'Etat

42238.38€ de résultat 2021

L'ACTIVITE

528 Personnes accompagnées dans le cadre de l'accompagnement social polyvalent, en santé, dans la création ou le maintien d'activité en entreprise, dans le cadre de l'accès au logement

1 Animation de Commission consultative

2 Conseils d'Administration et une AG

515 Actes de médiations en lien avec l'accueil et l'itinérance (sur les aires d'accueil, hors équipements dédiés ou dans le cadre des GP)

35 Accompagnements de projets sociaux

23 Protocoles de scolarisation suivis

45 Animations coordonnées sur les aires de Rennes

300 Personnes reçues dans le cadre de la Journée Nationale des Gens du voyage organisée à Rennes, au Couvent des Jacobins, en décembre 2021.



Le Conseil d'Administration

3 conseillers départementaux

- Caroline ROGER-MOIGNEU (Présidente d'AGV35)
- Cécile BOUTON
- Marcel LE MOAL

2 élus de Rennes Métropole

- Honoré PUIL (Vice-Président d'AGV35)
- Valériane PRONIER

2 représentants de la CAF 35

- Tania CONCI
- Mickaël MANZONI

1 représentant de l'Etat

 Philippe BRUGNOT (Sous-Préfet de Saint-Malo)

1 élu représentant chacun des 17 autres EPCI du département

Le Public spécifique

Indépendamment de l'aspect communautaire et du statut administratif « Gens du voyage » qui n'existe plus depuis l'abrogation de la loi de 1969, AGV 35 est un service qui répond à des besoins de personnes ayant un mode de vie et/ou des particularités cumulées qui rendent « nécessaire » un accompagnement spécifique :

- la caravane en mode d'habitat (résidence mobile permanente)
- une élection de domicile

Des familles qui sont en grande majorité dans la précarité (80% bénéficiaires du RSA) et peu autonomes (illettrisme). Ces familles sont particulièrement exposées aux pathologies cardiovasculaires et aux cancers + rejet, exclusion et promiscuité subie entraînent stress et états dépressifs. Activités professionnelles à risques. Espérance de vie 15 ans inférieure aux sédentaires.

- Pyramide des âges inversée pour les gens du voyage; cela induit un nombre important d'enfants dans les écoles élémentaires (mais temps de présence de moins d'un mois cumulé sur l'année pour la plupart d'entre eux). La plupart des collégiens sont scolarisés dans le cadre du CNED.
- Dans un contexte perçu comme discriminatoire par les familles, elles rencontrent des difficultés à s'ouvrir sur le monde sédentaire perçu comme voulant imposer son modèle de vie. L'ouverture vers les services de droit commun ou les espaces de loisirs n'est pas simple.

■ Présentation du GIP AGV 35 (suite)

Territoire d'intervention : le département

1000 élections de domicile sur le département en 2021 (dont près de **800 sur Rennes Métropole**)

18 EPCI compétents (**dont 16 équipés** d'aire(s) d'accueil

40 aires d'accueil (dont 16 sur Rennes Métropole)

350 emplacements ménages sur ces aires

5 aires de grands passages

5 terrains soupapes

150 ménages en moyenne en stationnement en dehors de tout équipement dédié tout au long de l'année (90% sur Rennes Métropole)

Les enjeux

- Répondre aux besoins d'accueil et d'Habitat : comme le préconise le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, il est désormais essentiel de diversifier l'offre d'habitat en direction des gens du voyage avec une proposition de terrain familial ou d'habitat spécifiquement adapté aux gens du voyage en complément des aires d'accueil et des logements classiques.
- Accès aux droits : sur toutes les thématiques, l'accès aux droits s'impose comme le moyen qui permet d'agir contre la précarisation des familles. Avec comme ressource les projets sociaux des aires sur le département, il est important d'appuyer les professionnels de l'accompagnement en les informant des réalités des gens du voyage et en les accompagnant dans la gestion des situations souvent complexes.
- La scolarisation : agir pour notamment éviter aux enfants de se retrouver en situation d'illettrisme une fois devenus adultes, et pour favoriser leur insertion professionnelle.
- La participation des gens du voyage: les Voyageurs comme les autres populations disposent d'une réelle expertise sur leurs réalités. Il s'agit donc de davantage rendre visibles et audibles leurs contributions



■ Présentation du GIP AGV 35 (suite)

Les missions

Le GIP AGV 35 est l'outil de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine dont l'objectif général est de faciliter l'intégration sur le territoire des familles dont l'habitat principal est la caravane.

AGV 35 est un GIP dont les activités en proximité (sur le terrain) permettent de participer à renforcer la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires, et de renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.

L'ensemble de l'équipe du GIP AGV35 intervient pour faciliter les relations ou la compréhension entre les différents acteurs sédentaires et les familles du voyage dans tous les domaines par des actions d'informations, de sensibilisation, de médiation et d'accompagnement. L'accompagnement apparaît comme une mission transversale assurée au quotidien par les agents d'AGV35.

Trois grandes missions (réparties dans trois pôles) découlent ainsi de cet objectif :

- L'accompagnement social conventionné dans le cadre du pôle Accompagnement
- L'accompagnement médico-socioéducatif dans le cadre du pôle Action Territoriale
- La coordination du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et l'accompagnement de l'habitat et de l'itinérance, dans le cadre du pôle Schéma

L'Equipe

Composée de 12 professionnels, l'équipe est chargée de mettre en œuvre le projet : Un Directeur, une secrétaire d'accueil, une assistante administrative et comptable, un Conseiller Technique, deux Assistantes Sociales, une Conseillère en Économie Sociale et Familiale, une Infirmière, quatre chargé(e)s de mission (Entreprise et travail indépendant, Médiation, Développement social, et Observatoire).

2021 a été marquée par le lancement de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Ille et Vilaine révisé en 2020, puis par la réorganisation du GIP AGV35 en trois pôles.

Cette année l'observatoire départemental des Gdv a été créé entrainant le recrutement d'un professionnel dès le mois d'août (pour lancer notamment les études d'opportunité inscrites au schéma). Trois autres recrutements prévus début 2022 viendront renforcer l'équipe pour mettre en œuvre les nouvelles orientations du schéma (un chargé de développement social, un conseiller numérique et un chargé de médiation santé) pour construire le pôle Action Territoriale du GIP.



■ L'accompagnement social polyvalent

L'activité en chiffres

456 Ménages accompagnés en 2021 (415 en 2020)

2148 Interventions en 2021 (3709 en 2020 et 2014 en 2019)

Modes et outils d'intervention des assistantes sociales d'AGV35 :

- Permanence hebdomadaire sur Gros Malhon
- Permanences téléphoniques
- Déplacements sur les terrains de Rennes Métro
- Ecrits, rapports, évaluations, synthèses
- Montages de dossiers
- Réunions partenariales de synthèse indiv
- Fiches de suivi
- Réunion hebdo famille interne
- Réunion mensuelle du pôle Accompagnement
- Cellule appui CCAS Villejean
- Conférences Askoria
- Formations annuelles
- Logiciel de suivi WINLIS



Les missions

- Accès aux droits
- Lutter contre la précarité et l'exclusion des gens du voyage
- Accompagner le public en précarité vers l'autonomie
- Promouvoir et soutenir ce public dans son intégration globale (accès aux droits)
- Favoriser la contractualisation dans les accompagnements
- Assurer la mission de protection de l'enfance

L'accompagnement social polyvalent des familles du voyage ayant une EDD sur Rennes est assuré par les deux assistantes sociales d'AGV 35. Elles accueillent, informent et orientent les autres voyageurs.

Problématiques principales traitées dans l'accompagnement

Précarité et surendettement (aides financières), discrimination, santé, retraite, assurance, banque, logement, scolarité, insertion professionnelle, Enfance, ...

Compétences mobilisées et/ou actions mises en œuvre dans l'accompagnement

Écoute, évaluation, information et orientation, montage de dossiers, secours financiers, médiation administrations ou services, accès ou maintien des droits, coordination des partenaires.

■ L'accompagnement social polyvalent (suite)

L'activité en chiffres (suite)

423 accompagnements pour des aides financières (CDAS, CCAS, CAF, CARSAT, WEKER, FAP, Associations caritatives, épiceries sociales)

172 accompagnements pour des démarches d'accès aux droits (AAH, Complémentaire santé solidaire, APA, RSA et prime d'activité, dossiers de surendettement, EDD, prestation compensation handicap)

démarches administratives (CAF - déclaration de ressources, rétablissement des prestations, allocations de soutien familial, contrôle, ...CPAM - demande de carte vitale, création compte AMELI - Impôts - déclarations - Justice - amendes, huissiers, démarches tribunaux, SPIP - Banques, Assurances, Téléphonie, Mutuelles, Microcrédits, orientations Weker ...)



La place du numérique dans l'accompagnement social

Depuis quelques années, l'accès aux droits sociaux s'achemine vers le « tout numérique », processus amplifié par la crise sanitaire. Moins d'accueils physiques et téléphoniques, prépondérance du virtuel, plateformes d'appels centralisées, questions pré formatées, prises de RV sur internet, quasi-obligation d'ouvrir des comptes personnels pour accéder aux droits ... En tant que travailleurs sociaux, nous nous adaptons sans cesse aux procédures changeantes des administrations et associations, CAF, CPAM, CARSAT, URSSAF, TRESOR PUBLIC, Préfecture, CDAS, épiceries, etc... La disparation des guichets en présence est régulièrement pointée, commentée, critiquée par les familles et parfois certains partenaires. L'autonomie, la citoyenneté, la dignité des personnes peu instruites, vulnérables, âgées, peu lettrées ou illettrées sont un enjeu sociétal auquel les de professionnels l'accompagnement confrontés polyvalent sont quotidiennement.

La plupart des familles possède un smartphone et l'utilise pour divers usages : téléphone, musique, photos, réseaux sociaux. . . elles ont installé applications CAF, banque, (rarement AMELI) ; elles s'entraident pour envoyer des documents par MMS ou mail. Cela fonctionne plutôt bien et comporte de réels avantages (économie de carburant, de temps...). Mais une partie des ménages n'a pas de smartphone et/ou, quand ils en possèdent un, maitrisent mal ses usages ; cela génère du stress, de la précarité, des sentiments d'inadaptation pénibles.



■ L'accompagnement social polyvalent (suite)

•Les enfants célibataires ne participent pas au paiement du terrain, des repas...cette conception entretient la dépendance ...et des budgets parentaux déséquilibrés.

Des constats fréquents

- Les personnes consultent peu leurs comptes bancaires et découvrent tardivement des anomalies telles rejets de paiements d'assurances...
- L'habitude de l'oralité, l'absence de l'écrit (pas d'agenda ni carnet pour noter les infos, des échéances) a des conséquences : retard de déclarations CAF, de versement des prestations, appels en cours d'entretien pour retrouver un n° d'allocataire, un montant d'assurance, un n° de casier, ou autre information (les gens dépensent beaucoup d'énergie à rechercher les infos...et en conséquence, nous aussi).

Quelques exemples de situations

traitées

accompagné de son gendre. Le RV a été préparé par plusieurs entretiens téléphoniques... (avec un fils et le gendre). Mr L n'a jamais rien demandé à personne, ni RSA ni retraite. Par choix et par culture. Sa parenté ne veut plus, ne peut plus subvenir à tous ses besoins. Mr L se détend au cours de l'entretien, il réalise que nous sommes là pour l'écouter et l'informer, pas pour lui dicter ce qu'il doit faire... à la grande surprise de son gendre, qui nous laisse seuls un long moment, il accepte une aide financière versée sous 48 h à la condition qu'il remette à jour son

EDD au CCAS. Dans un 2ème RV nous remplissons le dossier ASPA. La situation financière de Mr L s'améliore sensiblement.

• Mr L, 74 ans, veuf depuis 10 ans, malade, vient

- Mme Z vient accompagnée de son concubin qui tient sur elle des propos méprisants. Madame et sa fille majeure n'ont plus de couverture sociale depuis plus de deux ans...elles ont des Rv médicaux à brève échéance. Après un temps d'évaluation, je constate que les droits ont été supprimés car la CPAM n'a jamais reçu de réponse à un courrier (on demandait simplement à madame une attestation de domiciliation) ... Madame a besoin d'être valorisée dans ses capacités, de développer sa confiance. Elle manque des RV, ne prévient pas. Elle survalorise les capacités de l'AS (sauveuse) ; elle se déplace accompagnée d'un membre de sa famille. Une demande de CSS est réalisée par le biais de PETRA, un service en ligne de la CPAM. (sans possibilité d'un échange oral). Le dossier ne peut être traité car il manque l'avis d'imposition. Je propose à madame de se rendre elle-même à la CPAM qui a ré ouvert ses portes et porter le document. Mme est réticente. Aux derniers appels, elle ne répond plus. A-t-elle réglé son problème ? Quand les gens obtiennent ce qu'ils veulent, nous ne le savons pas.
- Mme W appelle car son assurance à la suite de 3 prélèvements rejetés (ce que madame n'avait pas repéré) exige le paiement d'une année entière sous peine d'être exclue. Madame très stressée, affirme qu'AGV35 est « son dernier espoir » car elle n'a pas réussi à obtenir un RV dans son CDAS de référence. En effet les délais en CDAS sont plus longs. Je la connais et j'accepte de l'écouter et chercher avec elle des solutions. Le cas échéant, je lui propose une médiation avec l'assurance. Elle prend le temps de la réflexion et me rappelle le lendemain pour dire qu'elle a réussi à négocier elle-même un paiement échelonné.

■ Le Conseil Technique

L'activité en chiffres

67 temps de suivi/accompagnements ménages

27 temps de points/coordinations familles

19 temps de suivi/accompagnements « complexes » en interne ou en externe en appui de partenaires

85 temps partenariaux en interne ou en externe

Contexte d'AGV35 en 2021 :

Le contexte d'AGV35 en 2021 c'est l'urgence sanitaire avec une période de confinement, la mise en place d'une organisation en pôles et la préparation de la journée nationale des gens du voyage. L'urgence sanitaire ce sont des partenaires qui accentuent leurs offres de services en dématérialisé, pour AGV35, c'est un accompagnement qui évolue avec une aide à l'appropriation des nouveaux outils aussi bien pour les familles que pour les professionnels. Pour AGV35, c'est la réorganisation en pôle pour rendre plus lisible notre action en interne et en externe. Nous avons dû mettre en place des groupes de travail sur les formats et contenus des réunions internes et se mettre d'accord sur la notion d'accompagnement. 2021 c'est préparation de la journée nationale dans un contexte dégradé.

Les missions

- Assurer un soutien technique sur les accompagnements / suivis individuels médico-sociaux en interne et en externe
- Assurer une veille technique auprès de l'équipe et des partenaires pour ajuster les accompagnements
- Entretenir le lien entre l'équipe et les partenaires de l'accompagnement social sur le département
- Promouvoir et soutenir ce public dans son intégration globale (accès aux droits)
- Favoriser la contractualisation dans les accompagnements
- Assurer la mission de protection de l'enfance notamment en appuyant les professionnels des CDAS du département



■ Le Conseil Technique (suite)

Les différents temps de soutiens techniques internes/externes

Le nouveau projet d'établissement pour clarifier notre action nous a amené à scinder en avril 2021 la réunion d'équipe en 2 réunions, la réunion pôle accompagnement individuel et la réunion point sur les familles accompagnées.

- La réunion point familles: Point sur les familles, dédié aux professionnels pour partager les difficultés rencontrées autour des accompagnements. Ils ont pour objectifs de proposer des pistes de travail et de suivre les évolutions. Ces temps peuvent aboutir à des rencontres individuelles, voire des entretiens avec la famille en présence du CT.
- La réunion pôle accompagnement : Elle est transversale avec les 2 autres pôles en présence de l'équipe accompagnement individuel. Elles ont pour objectif d'informer les professionnels du GIP sur les évolutions législatives, techniques, les dispositifs et tout ce qui peut toucher à leurs missions. C'est également un moment où les partenaires peuvent être invités pour présenter leurs actualités et travailler avec l'équipe les articulations opérationnelles (CARSAT, BDF, ADAGE, etc.). C'est à cette occasion que nous avons pu formaliser des partenariats sous forme de convention (CPAM, CARSAT) et que des référents ont été identifiés.
- Suivi/accompagnement des situations complexes: Les situations complexes pouvant mettre en difficulté les professionnels, elles sont alors assurées par le CT pour soutenir l'équipe médico-sociale.
- Les concertations: Temps pour les situations en interne/externe, entre le conseiller technique et le professionnel, lorsque des blocages ou des interrogations apparaissent. La question peut être sur un point ou le positionnement.

Informations préoccupantes: Face à la difficulté d'évaluer les problématiques enfance avec le public voyageur, le CT a proposé de répartir son soutien selon deux modalités: 1) le CT peut intervenir en co-évaluation sur les informations préoccupantes avec les professionnels des CDAS. 2) le CT peut venir en soutien technique des professionnels. Cela se traduit par plusieurs temps de rencontre avec les familles et les professionnels.

Le partenariat interne/externe

- Partenariat interne: La nouvelle organisation en pôles d'AGV35, accentue la coordination. Cela se traduit par les réunions de pôles et des groupes de travail thématiques, comme l'articulation entre accompagnement numérique et accompagnement social.
- Partenariat externe: Temps d'informations des partenaires sur les dispositifs impactant l'accompagnement des GV, (ex: règlement des aides financières du CCAS, les aides CAF, la mise en place de plate-forme CPAM, ...).

Préparation et intervention pour sensibiliser aux problématiques spécifiques des GV, (présentation de l'accompagnement d'AGV35 aux groupes métiers du CD35, AS ou réf RSA).

Mise en place de conventions pour des aides ou des canaux de communications spécifiques, (convention CARSAT pour des BAL dédiés aux professionnels d'AGV35, convention avec la BA pour pallier le manque d'épicerie sociale, accès professionnels à la CAF.

Perspectives/enjeux 2022

- Consolidation du pôle accompagnement social individuel
- Structurer l'articulation inter pôle
- Mise en place de la numérisation des dossiers accompagnements individuels
- Mise en conformité avec la RGPD des accompagnements

■ La Santé

L'activité en chiffres

221 interventions en 2021 (contre 152 en 2020) + 58 courriers de mise à disposition pour les jeunes mamans

72 personnes différentes accompagnées en 2021 (35 en 2020), dont 70% de femmes et 40% de mineurs

97 interventions sur les lieux de vie (40% sur Gros Malhon, 25% sur les autres aires de Rennes Métropole, et 35% sur des stationnements illicites). Les autres interventions ont eu lieu au siège d'AGV35 ou chez des partenaires.

Projet renfort du poste Médiation santé:

Une demande de subvention a été construite auprès de l'ARS pour financer un deuxième poste de médiation santé afin de compléter le temps partiel déjà présent. Le recrutement est prévu pour début 2022.

Dans ce cadre un diagnostic santé s'est étalé tout au long de 2021 via un questionnaire s'adressant aux voyageurs rencontrés et qui devraient permettre d'évaluer les besoins, les freins, en termes d'accès aux soins, et d'évaluer les pathologies prédominantes. Cela posera les bases de projets d'actions collectives à développer ensuite dans le cadre du pôle Action Territorial d'AGV35.

Les missions

 Mobiliser et accompagner le réseau local des acteurs du champ de la santé et favoriser l'accès à la prévention et aux soins dans une prise en charge globale de la personne

Problématiques principales traitées dans l'accompagnement

La précarité entraîne un recours tardif aux soins et un mauvais suivi des pathologies chroniques. L'illettrisme entraîne des difficultés dans la compréhension de courriers, la prise de rdv téléphonique ou en ligne (le tout numérique), les renouvellements CMU, ACS, MDPH.

Champs d'intervention

Ecoute, évaluation, information, orientation, accès aux droits, PMI, prévention, montage de dossier, lien familles/établissements santé ou praticiens, coordination partenaires





Les consultations PMI sur l'aire de Gros Malhon à Rennes

6 séances de consultations PMI ont été organisées avec le médecin de l'antenne de Villejean, Dr Terra. 11 séances avaient été programmées, 5 ont été annulées du fait de maladie d'une des intervenantes ou du manque de famille souhaitant consulter.

Lors des 2 premières sessions la sage-femme du SAFED (Service d'accompagnement des Femmes Enceintes en Difficulté) était présente et a pu proposer une consultation aux mères. Elles ont facilement accepté de discuter avec la sage-femme, cependant nous avons ensuite décidé d'arrêter cette organisation car les mères passaient déjà un certain temps en consultation pour leur bébé et n'étaient pas vraiment disponibles pour une consultation à la suite. Dorénavant il est indiqué aux mères la possibilité de rencontrer une sage-femme et le lien est fait avec le SAFED si elles le souhaitent.

Les consultations devaient initialement se dérouler dans les bureaux de l'aire d'accueil de Gros Malhon, finalement 3 s'y sont déroulées et 3 autres se sont déroulées directement sur les terrains, dans les caravanes des mères. Certaines mamans ne voulant ou ne pouvant pas se déplacer et pour continuer la démarche de « l'aller-vers » nous avons préféré nous déplacer pour les rencontrer. D'autre part rencontrer les parents et nouveau-nés chez eux présentent l'avantage de pouvoir observer les conditions de couchage, le matériel utilisé et sensibiliser les parents aux problématiques de MIN, écrans, etc..

15 consultations ont été réalisées lors de ces 6 séances et ont concerné 14 enfants. Le faible nombre d'enfants vus par matinée s'explique par le fait que soit nous nous déplacions soit nous avons rencontré des familles ayant des difficultés de santé ou éducatives : avis médical demandé dans le cadre d'une IP, orientation vers la plateforme TND35. 1 seul rattrapage vaccinal a été effectué, les autres enfants étaient à jour ou le rattrapage se faisait avec le médecin généraliste.

4 orientations vers un spécialiste (dentiste, kiné..)

Les accompagnements par la chargée de mission santé

53 interventions ont été réalisées pour l'accompagnement des parents dans la période post-natale. (concerne 26 nouveaux nés vus 1 à 7 fois). Lors de ces rencontres, une pesée du bébé est proposée puis la discussion est engagée sur les thèmes de l'alimentation, du couchage, de l'évolution psychomotrice du bébé, les difficultés rencontrées par les parents, et la vaccination. La plupart du temps les parents prennent ensuite rendez-vous avec le médecin généraliste ou en PMI. Ces interventions se font seule ou avec une puéricultrice de la PMI du secteur où sont stationnées les familles.

En lien avec les services de PMI du département, j'adresse un courrier de mise à disposition aux femmes ayant fait leur déclaration de grossesse et ayant une EDD à Gros Malhon. 58 ont été envoyés cette année. Aucune femme n'a donné suite dans ce cadre.

Les actions COVID en 2021

Dépistages sur les lieux de stationnements: Ont été organisés via l'ARS soit avec les labos ou avec la protection civile: 2 sur Petits Champeaux, 1 à gros malhon, 2 à Bruz, 1 à St Gilles, Thorigné. Les interventions ont ensuite été limitées car les intervenants requéraient une salle, ce qui n'existe que sur 2 aires. Sur Bruz le labo avait utilisé un chapiteau monté par le groupe présent.

Déplacements pour évaluation sensibilisation: En mai sur 2 aires ayant eu plusieurs cas covid : Vern et Chateaugiron. En septembre sur 5 aires de Rennes métropole pour évaluer les besoins en vaccination suite à une proposition de la CPAM de faire venir une équipe mobile. Le constat a été que les personnes souhaitant se faire vacciner l'avaient déjà fait sauf 2 personnes qui ont ensuite été accompagnées pour la prise de rdv et le déplacement sur les sites de vaccination. Elles n'ont pas reçu la 2e dose car se sont déplacées hors du département. L'action de la CPAM n'a donc pas eu lieu.

■ La Santé (suite)

Les actions collectives en 2021

Le contexte sanitaire et les limitations qu'il a exigé ont réduit les possibilités d'organiser des actions provoquant des rassemblements de personnes. Une seule action collective a été menée sur l'aire d'accueil de Liffré, en lien avec la gestionnaire. Une dizaine de personnes ont participé. De courtes vidéos abordant la vaccination covid, et la pandémie ont été visionnées dans la caravane d'AGV suivies d'une discussion sur ces thèmes avec la médiatrice santé. Parallèlement une animation s'appuyant sur un photolangage a été menée avec les enfants et les adultes présents sur le thème « ce qui me fait peur et ce qui me rassure ».





Perspectives/enjeux 2022

- Sensibilisation Violences faites aux femmes
- Mise en place d'actions collectives

■ L'Entreprise et le Travail Indépendant

L'activité en chiffres

358 interventions en 2021 (contre 445 en 2020 contexte Covid)

70 personnes différentes accompagnées en 2021 (65 en 2020), toutes bénéficiaires du RSA à Rennes, et donc suivies dans le cadre de l'action co-financée par le FSE et le CD35.

25 accompagnements à la création d'entreprise dans le cadre de la légalisation des activités (19 en 2020)



Le public concerné par l'accompagnement ETI

Les bénéficiaires de l'action font partie de la communauté des Gens du Voyage, sont domiciliés au CCAS de Villejean, et sont bénéficiaire du RSA. Les orientations/prescriptions sont réalisées par les référentes RSA du CCAS de Villejean et/ou Weker (pour les moins de 26 ans).

Les missions

Soutenir les gens du voyage dans leurs démarches de création et de maintien de l'activité en lien avec les partenaires (CCAS, CDAS, Missions Locales, We Ker et Groupe Solidarité Emploi (GSE)).

L'aide aux démarches

Il est à noter que l'aide aux démarches regroupe un panel de voyageurs très hétéroclite – elle est considérée comme telle pour plusieurs raisons différentes :

- La personne accompagnée est déjà autonome et n'a besoin que d'un « coup de pouce » de temps en temps, notamment lorsqu'elle se retrouve face à des démarches plus complexes.
- La personne accompagnée n'est pas encore en capacités de passer à un accompagnement sur la prise d'autonomie : problème d'illettrisme, illectronisme, ou simple manque de confiance en soi. Ce sont ici les difficultés qui seraient à travailler pour continuer un accompagnement de qualité, avec notamment tout l'intérêt de travailler en systémie avec les différents pôles d'AGV.
- La personne accompagnée n'a pas l'envie et/ou la motivation de passer à un accompagnement sur la prise d'autonomie : il lui est plus simple et aisé de venir régulièrement à AGV pour que les démarches soient faites.

Voici l'un des enjeux majeurs de la réflexion sur l'accompagnement ETI : quelles méthodes et/ou outils mettre en place pour empêcher cette dérive de clientélisme ?

■ L'entreprise et le Travail Indépendant (suite)

Au terme de la crise COVID-19, beaucoup des travailleurs indépendants suivis par AGV35 :

- Ont vu leurs chiffres d'affaires baisser.
- Ne sont pas à jour dans leurs déclarations trimestrielles (impossibilité de travailler+ rdv téléphonique/accompagnement téléphonique= « lâcher prise dans certaines démarches administratives »)
- N'ont pas fait leurs déclarations par mauvaise compréhension (à la suite des décisions gouvernementales, ils ont confondu entre « les charges gelées et reportées », en pensant qu'elles étaient annulées.
- Ont souvent bénéficié ces dernières années d'un accompagnement en distanciel = tendance à la dématérialisation, entrainant une nonréception des déclarations trimestrielles et annuelles en support papier. Pas automatisme d'aller voir sur le compte internet (mauvaise maîtrise d'internet) = absence de déclaration.
- Dans le cadre de l'accompagnement ETI, depuis l'arrivée du Covid en 2020, les personnes ont pris l'habitude des entretiens téléphoniques. Cet accompagnement à distance, a « allégé » certaines démarches administratives, et réduit les déplacements physiques, et a entrainé une minimisation des responsabilités des chefs d'entreprise et une perdition de leur régularité dans les déclarations et la gestion des chiffres d'affaires.



Perspectives/enjeux 2022

Régularisation et maintien de l'activité économique :

- Régularisation administrative liée à l'activité non salariée : les changements d'adresses d'établissement, ajout d'activités(s), renouvellement des cartes ambulants.
- Régularisation financières liées à l'activité non salariée: reprise des déclarations trimestrielles URSSAF, « rattrapage » des déclarations URSSAF manquantes, déclarations des revenus non-salariés sur les trois dernières années.

Accompagnement vers l'autonomie :

- Tenue d'un carnet de recettes et dépenses
- Explication du fonctionnement du compte auto-entrepreneur et DTR.
- En fonction du degré d'utilisation de l'outil internet, explications remplissage DTR Urssaf sur le compte auto-entrepreneur ou demande à l'Urssaf de recevoir à nouveau les DTR en support papier.
- Explications du chiffre d'affaires et du bénéfice (revenus non-salariés)
- Explications des différentes déclarations : DT URSSAF, DTR Caf, Déclarations annuelles...

Accompagnement au développement des ressources :

- Accompagnement à la gestion administrative et financière de l'entreprise
- Accompagnement à la compréhension de la différence entre chiffre d'affaires et bénéfices, et au calcul des charges et de la rentabilité de l'entreprise.
- Favoriser/ inciter/ développer les compléments de ressources par les recherches d'une activité salariée.



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et inclusion» 2014-2020

■ L'accompagnement social lié au logement

L'activité en chiffres

85 ménages concernés par une demande de logement (de l'information à la réalisation de projet)

34 ménages accompagnés dans leur projet vers le logement (32 en 2020)

22 mesures d'accompagnement social lié au logement mandatées par Rennes Métropole (23 en 2020)

Les missions

Accompagner les gens du voyage dans leur demande d'habitat autre que caravane.

Conditions d'entrée dans cet accompagnement : élection de domicile sur Rennes Métropole + vie en résidence mobile permanente.

Champs d'intervention

Expertise de la demande, préparation à l'accès au logement, aide à la constitution de dossier, lien bailleurs sociaux, suivi dans le logement, accompagnement dans l'intégration

Les accompagnements dans le cadre des mesures ASLL sur Rennes Métro

- L'entretien avec le(s) ménage(s) conduit à l'analyse de la situation familiale, permet la réalisation d'un diagnostic social. Un accompagnement social global est proposé avec un accent mis sur l'accès au logement en définissant avec le ménage un projet réaliste et adapté à chaque situation.
- Néanmoins, la plupart des relogements se font dans des collectifs, les rez-de-chaussée étant privilégiés dans certaines situations.
- Toutes les démarches inhérentes à l'accès au logement peuvent être accompagnées par AGV35 en fonction des besoins des familles (visites, état des lieux, signature du bail, ouvertures des droits, lien avec le bailleur, etc.).
- De même, chaque famille bénéficie d'un suivi dans son parcours locatif dans une démarche globale ayant pour objectif à terme l'autonomie du ménage.



■ L'accompagnement social lié au logement (suite)

Accompagnement à la sédentarisation : une spécialité.

Nous accompagnons les familles dans une logique d'insertion et non d'urgence, dans le cadre du relogement social prioritaire.

Les ménages ou les familles sont dans un processus de sédentarisation parfois depuis plusieurs années.

La crise sanitaire a entrainé une autre façon de faire, avec un suivi à distance (généralement par téléphone). Néanmoins l'objectif de maintenir le lien avec les familles a été atteint.

La fréquence des rencontres fluctue selon les besoins des ménages, en fonction des difficultés rencontrées et s'ajuste au rythme des ménages.

Un regard est porté particulièrement sur la situation budgétaire qui est un indicateur du niveau d'autonomie.

Nous assurons une forme de veille sur la situation globale le temps nécessaire et restons en alerte sur d'éventuelles difficultés sociales rencontrées par les ménages afin de les orienter vers les services concernés.

Diagnostics sociaux des familles dans le cadre des études d'opportunité inscrites au schéma.

Depuis fin 2021 la mission s'est élargie à la réalisation des diagnostics sociaux des ménages demandeurs, sur les EPCI du département, de solutions d'ancrage (terrains familiaux ou logements adaptés PLAI).

Il s'agit là de valider le projet des familles, leur budget, et de réunir tous les éléments nécessaires à une préparation de l'accompagnement une fois installés dans une solution d'habitat adapté à leurs besoins.



Perspectives 2022 en matière de logement.

Les demandes de logement sont constantes mais les délais de relogement tendent à s'allonger. Le contexte tendu du logement peut pour une part l'expliquer. Mais l'absence de production de logements adaptés GDV s'est ressenti plus particulièrement depuis 2018.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage préconise le développement de l'habitat diversifié (terrains familiaux et habitat adapté spécifique notamment) pour répondre à l'ensemble des besoins des gens du voyage (notion de résidence mobile permanente). Depuis fin 2020, les demandes de terrains familiaux sont possibles sur la base de critères définis en lien avec la CLH de Rennes Métropole.

Dans la même dynamique, les études d'opportunité vont nous amener à réaliser les diagnostics sociaux des ménages qui s'inscriront dans cette démarche (objectif de 122 terrains familiaux ou logements adaptés à créer d'ici 2025).

■ Développement social (et

coordination du pôle Action territoriale d'AGV35)

L'activité 2021

- Implication importante dans réorganisation d'AGV35 par pôles avec la nouvelle orientation du poste développement social vers la coordination d'un pôle action territoriale structurer (création de fiches opérationnelles, suivi achat aménagement du camion aménagé, définition du poste de conseiller.ère numérique /17 réunions internes).
- Poursuite de l'accompagnement à la mise en place des réunions partenariales pour dynamiser la mise en œuvre des projets sociaux des aires d'accueil
- Coordination du projet social de Rennes
- Refonte des outils de communication d'AGV35 (plaquette, cartes, etc)
- Implication dans la préparation de la journée nationale organisée à Rennes / 9 réunions et participation aux 2 journées en décembre



Développer et coordonner la mise en œuvre des projets sociaux

1- Accompagner les collectivités pour informer, sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs locaux

Il s'agit de prendre en compte les demandes et besoins des familles qui séjournent sur les aires d'accueil du département.

Toujours 3 marqueurs pour mesurer la mise en œuvre d'un projet social : organisation d'au moins un comité technique dans l'année (réunion partenariale élargie), réunions coordination des protocoles, un livret d'accueil à diffuser aux familles (informations adaptées aux besoins et demandes et actualisées)

37 aires d'accueil ouvertes en 2021 hors Rennes : Dol et Allaire fermés et réouverture du terrain de Combourg en juin

10 comités techniques organisés en 2021. Malgré le levier de l'AGAA qui continue d'impacter positivement l'animation des projets sociaux des aires, il y a eu une diminution de la mise en place de comités techniques en 2021. 3 collectivités impliquées régulièrement n'ont pas organisé de comité technique. Raisons de réorganisation interne ou par manque de temps (contexte pandémie invoqué).

16 réunions de coordination de protocole de scolarisation : Chiffre équivalent à 2020. Si le nombre de protocoles actualisés reste stable, les difficultés de coordination à différentes étapes de la procédure perdurent. Le suivi des dossiers lié à ce dispositif, occupe une part conséquente de la mission de développement social.

■ Développement social (suite)



1/4 des aires d'accueil disposent d'un livret

d'accueil : Il s'agit d'un livret d'accueil adapté aux spécificités du public accueilli sur les terrains et avec des informations actualisées (cf fiche pratique créée en 2020). Leur diffusion et impact est à réévaluer. Le contenu reste en effet souvent trop dense.

Le développement des projets sociaux implique d'être en lien avec les collectivités compétentes, de rencontrer régulièrement les familles sur les aires d'accueil, de discuter sur les besoins, et d'être en appui pour mobiliser les ressources locales.

6 réunions de coordination avec le service gens du voyage de Rennes métropole ont été organisées en 2021

3 communes ont répondu, aux sollicitations d'AGV35 et de Rennes métropole pour être informées de la mise en place des projets sociaux. 2 des communes se sont ensuite mobilisée sur la mise en œuvre.

Le contexte sanitaire des années 2020 et 2021 n'a pas été engageant pour développer des actions collectives sur les terrains. Les contacts avec les gestionnaires et coordonnateur.rice.s ont été en majorité liés à des problématiques de gestion (terrains dégradés, agression verbales, questions fréquentes sur les règlements intérieurs - suite décret 2019). Par ailleurs, Ils, elles sont toujours très sollicité.e.s par les familles, pour toute question d'ordre sociale et administrative jusqu'à devenir des référent.e.s pour le suivi des « papiers ». Ce constat a fait l'objet d'une des rencontres départementales en 2021.

Notons l'animation toujours soutenue du **projet social de Liffré**: des interventions régulières de la bibliothèque avec le projet « Médiathèque Buissonnière », une animation « café santé » en collaboration avec AGV35 et la participation active de l'EPCI à la Journée nationales gens du voyage à Rennes avec une exposition issue du livret « Voyages, Regards, libertés » + 1 intervention d'AGV auprès de 9 personnes, bénévoles médiathèques et élu.es « Mieux connaitre la culture et la vie des gens du voyage

Constats:

- Les réalités d'organisation très disparates pour la gestion des aires impactent le développement des projets sociaux
- Sur 2 territoires en particulier, pas de projection sur la mise en place des projets sociaux
- Nous accompagnons, de fait, d'autant plus les collectivités que le projet social est très actif
- Sur Rennes Métropole, peu de visibilité sur les besoins des familles (sauf par l'interface de Rennes Métropole):
- Les communes s'engagent peu dans la démarche de mise en œuvre des projets sociaux (pas de levier lié à l'AGAA)

Perspectives de développement :

- Organisation du nouveau pôle Animation territoriale :
 - Renforcement de la coordination du projet social des terrains de Rennes
 - Déploiement du camion aménagé et du nouveau poste de conseillère numérique
- Sur le département :
 - Mesurer la disparité des réponses apportées aux besoins des familles et ajuster les interventions en lien avec le partenariat local
 - Après diagnostic des besoins et des ressources locales (notamment développement des services de médiation numérique et des Maisons France services), impulser la mise en place d'actions collectives familles



■ Développement social (suite)

2- Coordonner les projets sociaux à l'échelle départementale

Il s'agit de s'informer des actions développées, des difficultés rencontrées, favoriser le partage d'expérience, tendre vers une harmonisation des pratiques d'accueil et d'accès au droit commun pour les familles.

3 rencontres départementales des coordinateurs des projets sociaux en 2021, réunissant de 9 à 12 collectivités. Au-delà du partage des actualités des différents terrains, plusieurs sujets ont été traités : les projets sociaux dans un contexte de pandémie, les violences sexistes et violences conjugales, le recensement des demandes des familles sur les aires, etc.

3- Coordonner et animer le projet social des terrains de Rennes

Le contexte de pandémie a fortement impacté l'animation du projet social avec en particulier la fermeture du bureau d'accueil du terrain de Gros Malhon jusqu'en octobre 2021 (mesure sanitaire). Ainsi, dès réouverture des locaux de Gros Malhon et Petits Champeaux les permanences en matière d'accompagnement individuel ont pu reprendre :

- 6 permanences sociales et « travail indépendant » ont été organisées en novembre et décembre.
- **7** permanences PMI ont été organisées en novembre et décembre.

Concernant le travail inter partenarial :

- 2 réunions sur la thématique « scolarisation » (protocole de scolarisation de Rennes avec le CASNAV, Rennes Métropole, Hacienda et la direction éducation enfance de la ville ; projet accompagnement scolaire avec le CPB)
- **3** réunions avec les partenaires du projet social (coordination de la reprise des activités et bilan des activités 2020 avec l'UDAF, le CLPS, Hacienda, le SMAE et le CPB)

- 1 réunion sur la thématique de la délinquance sur et autours du terrain de Gros Malhon (DQNO, service prévention ville de Rennes, Police nationale et municipale, Hacienda, Rennes Métropole)
- 4 réunions Conseil de quartier St Martin dans le cadre de la charte de démocratie participative (DQNO, élus, habitants du quartier)
- **2** réunions sur le projet City stade sur le quartier St Martin (déplacement du projet de Petits Champeaux à Gros Malhon, avec la DQNO, les élus de la fabrique citoyenne, le service des jardins de la ville, les riverains et le CPB)

L'animation collective en direction des familles et en particulier des enfants et des jeunes : Si la pandémie a eu des conséquences sur la mise en place de projets, plusieurs partenaires ont maintenu leurs interventions en 2021 :

- 6 ateliers illettrisme (prépa clés) animés par le CLPS (5 personnes entre février et mars 2021)
- 5 ateliers découverte du numérique animés par le CLPS (4 personnes entre octobre et décembre 2021): Très peu de participation malgré des besoins recensés. Les difficultés liées à la dématérialisation doivent être résolues au moment où elles se posent, sinon l'atelier n'est pas une priorité.
- **26** séances d'animation socio sport animés par le CPB (Cercle Paul Bert) sur les aires de Gros Malhon et Petits Champeaux : 6 à 8 jeunes en général (parfois jusqu'à 15), âgés de 10 à 14 ans sur Gros Malhon ; 3 à 6 jeunes/séance, âgés de 7 à 10 ans sur Petits Champeaux.



■ Développement social (suite)

1 sortie week-end à destination du Mont Saint-Michel animée par le CPB (5 jeunes)

1 animation de noël avec une animation Loto sur l'aire de Gros Malhon : 18 participant-es dont 2 adultes

2 séances pour finaliser le projet « mobilier urbain » animés par le CPB (projet Droits de l'Enfant) sur l'aire de Gros Malhon : 6 à 8 enfants ont participé aux ateliers (peinture et intervention d'un vidéaste/ville de Rennes – film Droits de l'enfant 2020)

6 séances sur Gros Malhon et 7 séances sur Petits Champeaux de Bibliroule portées par le SMAE (permanence de prêt de livre et animation lecture d'histoires) et avec les bénévoles de « Lire et faire Lire » (3 à 8 enfants/séance)



1 spectacle participatif sur Petits Champeaux avec Cie « Ecoutez voir » (prise en charge SMAE) : 8 enfants

Ce partenariat nombreux et actif est entretenu par des contacts réguliers et coordonné par la diffusion d'un tableau mensuel qui indique les différentes permanences et activités (complémentarité et coordination des animations).



■ L'accompagnement de l'Accueil et de l'Itinérance

L'activité en chiffres

515 interventions en 2021 (487 en 2020), dont 68% sont sur le terrain.

145 interventions en lien avec les aires et leur gestion (142 en 2020)

370 interventions sur les stationnements illicites (238 en 2020)

Les missions

AGV 35 intervient toute l'année sur l'ensemble du territoire Bretillien afin d'assurer un appui auprès des collectivités qui accueillent des gens du voyage sur et en dehors des équipements dédiés.

A ce titre, nous assurons une coordination au niveau départemental concernant l'accueil des grands groupes évangéliques lors de la période estivale, ainsi qu'un suivi auprès des groupes familiaux itinérants tout au long de l'année.

Nous intervenons également auprès des gens du voyage qui rencontrent des difficultés en termes d'urbanisme dans leur projet d'habitation sur un terrain privé.

De plus, nous pouvons également être mobilisés sur les équipements dédiés comme les aires d'accueil permanentes afin de solutionner des difficultés liées au respect du règlement intérieur (incivilités, dégradations, exclusions, prévention des impayés, médiations scolaires etc.).

Notre action est principalement portée par notre chargé de mission médiation avec l'appui du directeur du GIP AGV 35 et coordinateur du schéma départemental.

L'intervention repose principalement sur une collaboration avec les collectivités (EPCI, mairie), les services de l'Etat et les référents de groupes de la communauté gens du voyage.

Axes d'intervention

Accompagner les collectivités pour développer des solutions d'accueil pour les gens du voyage dans le cadre de ce qui est prévu par la loi, les décrets, et le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Faire l'interface entre les usagers et les collectivités et tous les acteurs de l'accueil pour une utilisation harmonieuse des équipements et services mis à leur disposition dans le cadre de leurs séjours.

Lors d'une médiation, il est possible de distinguer différents niveaux d'intervention. La médiation est ainsi décomposée en 4 actes :

- Le diagnostic : recueil d'éléments factuels, prise d'informations
- La médiation négociation : recherche de solutions/évaluation d'une sortie de crise / stratégies possibles pour solutionner une difficulté
- Le suivi : maintien du lien avec les différents acteurs pour atteindre les objectifs fixés en amont
- L'incitation au départ : revêt un caractère urgent avec une négociation limitée voire nulle



■ Accompagnement de l'Accueil et de l'Itinérance (suite)

Les actions de médiation sur les aires en 2021

145 interventions sur 9 EPCI différents

Sur la période, nous sommes intervenus sur 9 des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine, pour des médiations sur les aires d'accueil.

Notre action sur les aires d'accueil a principalement été mobilisée sur les aires d'accueil de Rennes Métropole (31%) et Vallons de Haute Bretagne Communauté (22%). Notre activité sur les aires d'accueil de l'arrondissement de Saint-Malo reste importante et ce même en dehors de l'été (29%).

Nous intervenons sur les aires d'accueil majoritairement concernant des difficultés liées à la vie de l'aire d'accueil (respect du règlement intérieur, incivilités etc.), cela représente 31% des motifs de médiation. La gestion des impayés en appui des gestionnaires représente 14% de nos interventions.

A noter que 25% de nos déplacements sur les terrains sont en lien avec la médiation scolaire sur les aires d'accueil rennaises.

Enfin, compte tenu de la pandémie, nous sommes également intervenus sur les aires pour des actions liées au dépistage et à la vaccination dans 22% de nos interventions.

Les demandes de médiations sont à l'origine des gens du voyage dans 37% des cas. Dans 40% des cas, la demande émane de la municipalité et/ou de l'EPCI compétent.





Les actions de médiation sur les stationnements diffus

370 interventions sur 14 EPCI différents

Sur la période, nous avons été sollicités pour intervenir sur 92 stationnements établis en dehors des aires d'accueil des gens du voyage.

La majorité de nos interventions en dehors des équipements dédiés est concentrée sur le territoire de Saint-Malo Agglomération (21%), de Rennes Métropole (19%) ainsi que sur la CC Côte d'Emeraude (15%).

Nous constatons que 52% des stationnements hors équipements sont concentrés sur le nord du département particulièrement en période estivale.

A noter que de 40% des cas, ce sont les gens du voyage qui nous mobilisent afin d'établir une médiation. Dans 27% des cas, c'est la mairie concernée qui demande un appui dans la gestion d'un stationnement.

La coordination des grands passages

Un bilan annuel dédié aux grands passages estivaux est réalisé chaque année et disponible sur demande auprès d'AGV35

■ Coordination et suivi de la mise en œuvre du schéma

Une année de transition

1 réunion de la Commission Consultative Départementale des Gens du voyage

6 réunions techniques de mise en œuvre du schéma (CD35, Préf, AGV35)

6 Etudes d'opportunité inscrites au schéma lancées fin 2021

56 temps de réunions de mise en œuvre des orientations du schéma (EPCI, communes, DDTM, Bailleurs, ARS, CASNAV, DETS, etc.)

41 temps de communication et d'information en lien avec la mise en œuvre du schéma

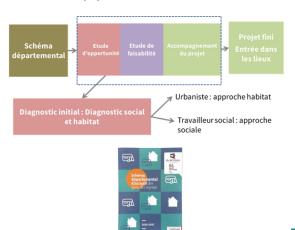
68 temps de coordination et d'appui à la mise en œuvre du schéma

2021, année de communication pour la mise en œuvre du schéma révisé

Pour donner suite à la publication officielle du schéma au recueil des actes administratifs en décembre 2020, AGV35 appuyé par le département et les services de l'Etat, ont engagé une démarche de communication en direction des EPCI et des acteurs de l'accueil des gens du voyage (Agences départementales et CDAS, bailleurs, etc.).

Indépendamment des interventions des différents professionnels du GIP AGV35 contribuant à la mise en œuvre opérationnelle des objectifs du schéma, l'activité du coordinateur départemental du schéma a représenté 165 interventions en Ille et Vilaine en 2021.

Après 3 années consacrées aux travaux de révision du schéma, et de nombreuses sollicitations des EPCI et partenaires acteurs de l'accueil de gens du voyage, une seule Commission Consultative a été organisée fin 2021 pour faire un premier bilan de mise en œuvre. En effet, l'Etat et le Conseil Départemental, appuyé par AGV35, ont privilégié les actions d'information et de communication à l'échelle des EPCI pour engager au plus vite les créations d'équipements ou lancements d'études.



Les études d'opportunité enfin lancées sur 6 EPCI

Inscrites au schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille et Vilaine, les études initiales sont indispensables pour analyser (ou actualiser) finement les besoins d'ancrage des gens du voyage sur les territoires concernés, et identifier précisément les ménages intégrant le dispositif. Elles vont permettre également d'orienter les projets vers des programmes de terrains familiaux locatifs et/ou de logements sociaux adaptés en fonction du parcours-logement ou du mode de vie des familles inscrites dans la démarche.

Les EPCI du département peuvent solliciter AGV35 appuyé par la DDTM (sur le volet urbanisme et habitat) pour la réalisation de ces études.

Dans le contexte d'une année 2021 encore perturbée par la crise sanitaire du Covid-19, ce n'est qu'à partir d'octobre que les premières études ont pu être lancées (Couesnon Marches de Bretagne, Montfort Communauté, CC de Brocéliande, Redon Agglomération, la CC de la Côte d'Émeraude et la CC Bretagne Porte de Loire Communauté). Informée de cette situation, la commission consultative de décembre 2021 a prolongé de six mois le délai imparti aux EPCI pour réaliser ces études.



L'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil

L'aide à la gestion est versée aux collectivités disposant d'aires d'accueil. L'AGAA est une aide accordée par l'Etat versée par la CAF. Le montant de l'aide est de 132.45 euros par place et par mois. Elle est versée sous certaines conditions. Elle se décompose en deux montants : une part fixe et une part variable. La part fixe s'élève pour l'année 2021 à 56.50, elle est versée par place et par mois sous condition que le terrain soit ouvert et aux normes techniques selon le décret 2001-569 du 29 juin 2001. La part variable d'un montant de 75.95 par place et par mois, est calculée à partir de l'occupation des aires et de critères spécifiques qui permettent de la percevoir dans sa globalité. Les 3 critères pour percevoir 100 % de la part variable obtenue après fréquentation de l'aire :

- 25 % si livret d'accueil à disposition des familles,
- 25 % si mise en place d'un comité technique et/ou de pilotage du projet social,
- 50% si mise en place d'une coordination du protocole de scolarisation.

14 conventions ont été signées entre les EPCI et l'Etat en 2021. 40 aires d'accueil des gens du voyage (1 aire fermée sur l'année entière, 1 aire fermée 5 mois et une autre fermée 4 mois).

Le taux moyen du montant de l'AGAA perçue par Rennes Métropole par place est de 100.99 € par mois et de 84.13 € sur le département.

Rennes métropole dispose de 333 places financées. Le taux d'occupation à Rennes Métropole est de 92.24 % (92.26 % en 2020, 89.40 % en 2019).

Le reste du Département dispose de 368 places, 352 places financées. Le taux d'occupation sur le Département est de 54.98 % (54.45 % en 2020, 54.07 % en 2019).

Taux d'occupation moyen sur l'ensemble du département 35 : 72.68 % (72.62% en 2020)

■ La Journée Nationale des Gens du Voyage à Rennes

300 participants venus de toute la France

Cette manifestation organisée sur deux jours au Couvent des Jacobins à Rennes, a été introduite par la Présidente d'AGV35 Mme Roger Moigneu. Ce temps fort de l'année a pu compter sur les interventions de plusieurs acteurs départementaux de l'accueil (Le Département, Rennes Métropole, CC Liffré Cormier Communauté, la CC de Brocéliande, Saint-Malo Agglomération, la ville de Rennes), mais aussi d'acteurs nationaux comme la DIHAL.

Dominique Raimbourg, Président de la Commission Nationale Consultative était présent en tant que grand témoin des deux journées.

2 tables rondes en plénière

4 ateliers organisés pour découvrir et débattre

Points d'actualités notamment abordés :

- ▶ l'expérimentation des Amendes Forfaitaires Délictuelles (AFD) ;
- ▶ l'annonce du doublement des subventions à la place pour les terrains familiaux locatifs ;
- ▶ la mise en place d'une commission d'étude et de sélection nationale sur l'implantation et la qualité des futures aires permanentes d'accueil.



Coorganisée par AGV35 et IdéalCo, et cofinancées par AGV35, le Conseil Départemental, la CAF, Rennes Métropole et la Région Bretagne, ces journées ont été riches d'échanges grâce notamment à des ateliers participatifs sur la gestion des aires d'accueil et la présence de stands de partenaires (FNASAT, Etudes Tziganes, permanence juridique, etc.).

Un atelier sur la place des élus a montré tout l'intérêt de travailler l'accueil et l'habitat des voyageurs sur les territoires, de manière coordonnée et équilibrée. Un portage politique fort et des moyens humains dédiés favorisent l'implication de toutes les parties prenantes.

En parallèle des temps de travail, les expositions présentées (« Brèves de Caravanes » et « Portraits de voyageurs » - Liffré communauté) ont montré d'autres réalités de l'accueil et du mode de vie de ces familles.



■ Journée Nationale des Gens du voyage (suite)







